



N° : D 347 /2022
Domaine : 3.5.3.

VILLE DE BOIS-COLOMBES

**RENOUVELLEMENT DE CONCESSION DE TERRAIN
DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL**

TITRE N°14670/KL

Durée	10 ans
Echéance	10 octobre 2031
Division	D29
N° de plan	4167 - T14

Le Maire de Bois-Colombes,
Vice-président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 déléguant au Maire le pouvoir de délivrer et de reprendre des concessions dans le cimetière communal ;
Vu la décision du Maire du 1er juin 2018 fixant le tarif des concessions funéraires ;

Vu la demande présentée par Monsieur Régis BOTHOREL, domicilié à Le Conquet (Finistère), 4, rue du Maréchal Juin ;

DÉCIDE

Article 1 - Il est accordé dans le cimetière de Bois-Colombes, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y conserver la sépulture Particulière de Marguerite BOTHOREL née RAMÉ, ci-dessus indiquée, pour une durée de 10 ans à compter du 11 octobre 2021.

Article 2 - Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession accordée le 11 octobre 2011, prenant effet le 11 octobre 2021 et expirant le 10 octobre 2031.

Article 3 - La concession est accordée moyennant la somme totale de deux cents euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal.

Article 4 - Le concessionnaire (ou s'il est décédé les ayants droit) est tenu de signaler tout changement de domicile. En cas de renouvellement, il doit surveiller l'échéance et verser la redevance afférente sans invitation préalable de l'administration.

Article 5 - Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Receveur municipal.

Fait à Bois-Colombes, le 23 septembre 2022

Le Maire Adjoint en charge de la Prévention, la Sécurité,
Vie associative et anciens Combattants,




Gilles CHAUMERLIAC